



Carghese

— CASA CUMUNA —

PROCÈS-VERBAL DE SÉANCE

Date : Conseil municipal du 27.04.2023.

Heure : 15h00.

Nom du président/de la présidente de séance : François GARIDACCI

Membres du Conseil municipal présents ou représentés :

Présents : François GARIDACCI ; Lucie FRIMIGACCI ; Emmanuelle FRIMIGACCI-PERONI ; Dominique POGGI ; Jean-Paul PAOLI ; Sandrine CINOTTI ; Alexia ZANETTACCI ; Jérôme ALESSANDRI ; Vannina NEGRONI

Représentés : Stéphanie ALESSANDRI donne procuration à Vannina NEGRONI

Secrétaire de séance : Lucie FRIMIGACCI

Quorum : le quorum est atteint lorsqu'au moins huit élus sont présents. En l'espèce, neuf élus étaient présents.

Ordre du jour de la séance, délibérations adoptées et rapports au vu desquels elles ont été adoptées :

- Délibération n°2023/30 Plan de financement fonctionnement et investissement centre culturel : adoptée.

Demandes de scrutins particuliers : néant.

Résultats des scrutins publics (noms des votants et sens de leur vote) : tous les membres présents ont voté « pour » à l'occasion de l'examen de cette délibération.

Teneur des discussions au cours de la séance :

Le procès-verbal de la séance précédente a été arrêté au début de la présente séance, et signé par le Maire et le secrétaire de la séance précédente.

Emmanuelle FRIMIGACCI-PERONI : Le village comporte de nombreux tags.

Le Conseil énonce que tous les tags apposés sur le domaine public doivent être effacés, quel que soit leur contenu.

Le Maire rappelle que l'inauguration du stade de football approche, et qu'il convient de l'organiser, après l'été.

Le Conseil se prononce en faveur de la vente d'une partie de la parcelle F 839 à Madame Dominique VILLA.

Le Conseil émet également un avis favorable en ce qui concerne la vente de la parcelle F 607 au Conservatoire du littoral.

Signatures

La secrétaire de séance



Le Maire,
François GARIDACCI

